

Axe n° 7 :
Gestion des ouvrages de protection hydraulique



L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Pérenniser la réduction du risque par un développement territorial équilibré

Orientation stratégique :
Mettre en place les conditions de pérennisation des démarches

Localisation

Territoire du PAPI

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G02 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Thème prioritaire concerné :
Entretien

Action 7.2

Pérenniser un programme d'entretien (dont les procédures de surveillance) des ouvrages gémapiens et des exutoires

Objectif

Mettre à jour la liste des ouvrages gérés par la structure GEMAPIENNE,

Consolider le programme d'entretien des ouvrages, définitions des actions, chiffrage, phasage.

Etablir périodiquement le programme d'entretien des ouvrages en anticipant les coûts inhérents.

Description de l'action

L'établissement et l'actualisation régulière d'un programme d'entretien des ouvrages et des cours d'eau est nécessaire pour assurer le fonctionnement pérenne des aménagements réalisés mais aussi pour définir les couts à prévoir pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire du PAPI.

Sur la base d'une part des constats dressés à l'issue des Visites Techniques Approfondies (VTA) en 2017 (EGIS) et d'autre part des mesures de gestion et de surveillance arrêtés au stade du dépôt des autorisations environnementales des ouvrages retenus dans le cadre du PAPI complet, l'action devra définir un programme d'entretien de la totalité des ouvrages : existants, conservés et projetés.

Ce programme s'étend également :

- aux travaux à vocation de restauration morphologique des cours d'eau dont les financements PAPI ne sont pas systématiquement sollicités, notamment sur la partie terminale de la Giscle (opération projetée dans le cadre du Contrat de rivière),
- aux opérations de curage des cours d'eau notamment aux exutoires facilitant l'évacuation des crues (non finançables) : afin de garantir une efficacité hydraulique de l'ensemble du système et garantir une capacité minimale des cours d'eau jusqu'aux exutoires,

Il s'agit de construire un tableau de bord des différentes opérations d'entretien et de surveillance des ouvrages de manière à planifier les interventions à réaliser et de comptabiliser aussi bien le coût de ces travaux que le temps agent nécessaire. Si nécessaire, un plan de gestion environnemental sera proposé.

Axe n° 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique



Ce travail apportera des éléments utiles en vue du déploiement de la compétence GEMAPI sur le territoire (identification du coût de fonctionnement de la compétence). En effet, les résultats de ce tableau de bord donneront les éléments de vérification des premières estimations du coût de fonctionnement, d'entretien et de maintenance des ouvrages entrant dans la compétence. En fonction des conclusions, le budget de fonctionnement de l'entité gémapienne sera ajusté ainsi que, éventuellement, le montant de la taxe à prélever pour assurer un fonctionnement pérenne des ouvrages du territoire.

Il est à noter que le personnel du service cours d'eau est formé à la réalisation des Visites Techniques Approfondies (VTA) et qu'il est envisagé d'utiliser le logiciel SIRS Dignes pour collecter l'ensemble des désordres et informations recueillies sur le terrain.



Axe n° 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique



Déroulement des opérations

Durée globale : 6 ans

Montant estimatif :
PM (temps agent)

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage : CCGST

Partenaires techniques :
France dîgues,

Modalité de mise en œuvre _____

Le pilotage et la coordination seront assurés par les chargés de mission travaux de la Communauté de Communes (Cf. action 0.2).

Échéancier prévisionnel _____

Cette action sera réalisée au fur et à mesure de la construction des ouvrages.

Plan de financement _____

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Etablir un programme d'entretien des ouvrages gemapiens	CCGST	PM (Temps agent)	-	-	-	-	-
TOTAL (€ HT)		-PM	-	-	-	-	-

Indicateurs de suivi/réussite _____

- Constitution du tableau de bord
- Programme d'entretien finalisé
- Retour sur le budget de fonctionnement de l'autorité gemapienne